

Élie CALIFER
Député de la Guadeloupe

Paris, le 29 février 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Adoption en première lecture de la proposition de loi du Député CALIFER visant à reconnaître la responsabilité de l'État et à indemniser les victimes du chlordécone

Après moult débats dans l'hémicycle, la proposition de loi visant à reconnaître la responsabilité de l'État et à indemniser les victimes du chlordécone a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale.

Le Député CALIFER tient en premier lieu à remercier l'ensemble des Députés qui ont, par leur vote, permis une telle victoire. Elle constitue, 31 ans après l'interdiction du pesticide du chlordécone dans les Antilles, un signal positif que nos populations antillaises doivent percevoir comme étant le premier d'une série qu'on espère longue.

Au-delà des Députés Martiniquais et Guadeloupéens qui ne cessent de montrer leur détermination, ce travail de réparation devra appeler la mobilisation de tous.

Aujourd'hui, la responsabilité de l'État dans l'affaire du chlordécone ne fait plus débat et cette reconnaissance par la loi doit permettre d'accélérer et d'intensifier toutes les mesures qui visent à dépolluer les individus, les terres et les eaux de Martinique et de Guadeloupe. C'est pourquoi, le regard rivé sur le Sénat et après que l'« aveuglement collectif » ait été constaté, le Député CALIFER appelle désormais l'ensemble des Parlementaires à agir dans un esprit d'intelligence collective.